

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE EXPLOITATION EAU POTABLE	Réf. DR.2.1.0
RATTACHEMENT : DIVISION INDUSTRIELLE	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Consolider, coordonner, renforcer et améliorer l'exploitation des installations d'eau Potable dans la région.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Consolider les données d'exploitation de la région (statistiques, énergie, incidents, continuité de service, comptage...);
2	Consolider et tenir à jour les situations d'AEP des centres (bilan besoins/ressources, fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) en concertation avec le développement et les intermédiaires ;
3	Assurer le suivi de la situation des centres déficitaires et à ressource unique ;
4	Analyser les données d'exploitation et en tirer les conclusions qui s'imposent ;
5	Suivre les opérations de mise à jour des plans des réseaux ;
6	Superviser toutes les mesures permettant de pérenniser et de sécuriser les installations de la région (études, expertises, interventions d'urgence, gestion des crises,.. etc.);
7	Etablir l'état des prélèvements des eaux souterraines et de surfaces envoyés aux agences de bassins hydrauliques ;
8	Etablir les attachements relatifs aux prélèvements d'eau pour règlement aux agences de bassins hydrauliques ;
9	Suivre la réalisation du budget de renouvellement et celui de fonctionnement pour les rubriques ayant trait à l'exploitation eau potable ;
10	Superviser et centraliser l'activité micro-entreprises exerçant dans la gestion des installations de production et de distribution d'eau potable ;
11	Participer dans les phases préparatoires de la prise en charge de nouvelles gérances eau potable de concert avec les entités intermédiaires ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

12	Tenir à jour la base de données de la codification des centres/unités ;
13	Participer dans les phases préparatoires et des actions de sensibilisation dans la prise en charge du service d'AEP des communes ;
14	Suivre le traitement réalisé par la direction régionale ou les entités intermédiaires des requêtes, articles des journaux et questions parlementaires concernant les affaires d'exploitation d'eau ;
15	Participer à l'examen des dossiers des études et des travaux d'AEP ;
16	Participer à la réception des nouvelles installations ;
17	Participer aux études d'exploitation ayant trait à l'amélioration des performances ;
18	Contrôler la mise en application des procédures d'exploitation ;
19	Participer à toutes les actions concernant l'hygiène et sécurité ;
20	Identifier les besoins en matière de formation et d'encadrement du personnel d'exploitation eau ;
21	Participer à la normalisation des équipements et ouvrages de production/distribution à travers la capitalisation des caractéristiques techniques et des performances des installations et des matériaux des équipements ;
22	Participer à l'établissement, la mise en application et à l'amélioration des procédures d'exploitation des installations de production et de distribution ;
23	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
24	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus exploitation AEP ;
25	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation
26	Contribuer au reporting interne et externe.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

<b>SERVICE MAINTENANCE</b>	Réf. DR.2.3.0
<b>RATTACHEMENT : DIVISION INDUSTRIELLE</b>	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Suivre et organiser la maintenance des services eau potable et assainissement au niveau de la direction régionale ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Superviser l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;
2	Elaborer les bilans et analyse des coûts de la maintenance et assurer leur diffusion aux différentes entités concernées (régionales et centrales)
3	Suivre et mettre en application les systèmes informatiques de gestion de la maintenance (GMAO)
4	Piloter des missions de contrôles techniques des équipements et installations ;
5	Elaborer et suivre l'application des plans d'action de mise à niveau qui découle des missions de contrôle technique ;
6	Suivre les indicateurs de performances énergétiques des installations d'eau et d'assainissement ;
7	Standardiser et normaliser les équipements et pièces de rechange et superviser différentes opérations d'approvisionnement en pièces de rechange (constitution du stock nécessaire) ;
8	Consolider et suivre les budgets relatifs à la maintenance ;
9	Élaborer et suivre l'exécution des programmes annuels de maintenance et de mesures des performances métrologiques (mesures des rendements des groupes, comptage etc.) ;
10	Participer aux commissions d'évaluation des offres ;
11	Elaborer et suivre l'exécution des programmes annuels de maintenance et de mesures des performances métrologiques (mesures des rendements des groupes, comptage etc.) ;
12	Suivre les opérations de sous traitance de la maintenance des équipements et installations ;
13	Piloter et superviser les opérations de recherche de fuites ;
14	Mettre à jour l'inventaire comptage gros calibre et suivre l'activité métrologie avec les entités de la région ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

15	Elaborer et suivre la réalisation du plan de renouvellement des systèmes de comptage de petit calibre dans les centres de distribution ;
16	Suivre avec les intermédiaires les opérations de changement des compteurs âgés et bloqués ;
17	Promouvoir les actions d'amélioration du gros comptage par l'élaboration d'un plan d'entretien et de renouvellement des compteurs gros calibre, et ce, en concertation avec l'entité centrale chargée de la métrologie ;
18	Vérification des caractéristiques des équipements, par le suivi technique et de gestion des compteurs (dans le cadre de la maintenance) ;
16	Participer au règlement des litiges de comptage vis-à-vis des abonnés ;
17	Gérer les marchés cadres pour la réalisation des prestations de contrôle et d'entretien des débitmètres ;
18	Assister les entités responsables chargés de la de la maintenance et de la réalisation des campagnes de mesure de rendement des groupes de pompage de la DR aux mesures de débits et de pression ;
19	Elaborer et suivre l'inventaire technique du patrimoine technique (ouvrages, équipements et pièces de rechange) et établissement des nomenclatures du matériel ;
20	Etablir et maintenir à jour l'inventaire des équipements de secours ;
21	Participer aux travaux des commissions d'évaluation technique des travaux de maintenance et d'acquisition d'équipements ;
22	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
23	Assurer l'assistance et le renfort aux équipes locales de maintenance ;
24	Participer à l'élaboration des procédures de maintenance et suivre leur mise en application ;
25	Réaliser les études d'amélioration de performances relatives aux installations de production (audit énergétique...) ;
26	Identifier les besoins en matière de formation et d'encadrement du personnel de la maintenance ;
27	Suivre et analyser les indicateurs de performances concernant la sécurité du personnel et des installations ;
28	Participer à l'élaboration du programme annuel de prévention des risques ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

29	Gérer l'affichage et la communication SST ;
30	Vérifier l'application des consignes de sécurité (par : audits de sécurité, contrôles périodiques, ...) ;
31	Saisir le CHS central de tout incident ou toute remarque concernant les aspects SST ;
32	Assurer des contrôles permanent à travers des travaux de rapprochement, de consolidation et de reporting ;
33	Déployer la démarche qualité intégré au sein du processus maintenance ;
34	Mettre en œuvre les recommandations issues des missions de contrôle (contrôle inopiné, audit,..) et de post-évaluation ;
35	Contribuer au reporting interne et externe ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE EXPLOITATION	Réf. SP.0.1.0
RATTACHEMENT : SECTEUR DE PRODUCTION	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion de la production de l'eau potable des installations dans son aire géographique dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource).
N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre l'exploitation des installations de production d'eau potable relevant du secteur (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage... etc.);
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant du secteur ;
3	Suivre et gérer les ressources en eau du secteur exploitées ou susceptibles de servir à l'AEP;
4	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des installations de production du secteur ;
5	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des installations (choix des options d'AEP, énergie, rendement des adductions, produits de traitement, productivité du personnel ...)
6	Proposer toutes les mesures permettant de pérenniser, sécuriser et améliorer l'AEP dans le secteur;
7	Gérer les besoins d'approvisionnement en produits de traitement et en carburant et lubrifiants;
8	Établir la situation hebdomadaire des produits de traitement ;
9	Définir les besoins en matière d'approvisionnements en matériel à stocker ;
10	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks;
11	Assister et renforcer l'action des unités en cas de besoin;
12	Contrôler et suivre la qualité de l'eau du secteur (programmation, analyses, ...) et assister les Directions Provinciales en matière de contrôle de la qualité de l'eau à leur demande ;
13	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;
14	Participer aux travaux de réception des produits de traitement ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

15	Gérer les marchés, confiés au secteur, relatifs à l'exploitation des équipements et installations ;
16	Gérer le budget relatif aux rubriques exploitation ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TECHNIQUE ET MAINTENANCE	Réf. SP.0.2.0
RATTACHEMENT : SECTEUR DE PRODUCTION	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer les opérations techniques et de maintenance de la production de l'eau potable dans son aire géographique dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource).
N°	ATTRIBUTIONS
1	Programmer et réaliser les opérations d'entretien préventif et curatif des installations ;
2	Suivre et actualiser l'état des installations (inventaires, dossiers machines, diagnostics ...) ;
3	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
4	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance;
5	Exécuter les grandes opérations de maintenance ;
6	Programmer et réaliser les opérations de réhabilitation et de renforcement d'AEP (maitrise d'œuvre assuré par le secteur de production);
7	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
8	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements;
9	Réaliser les études d'amélioration de performances relatives aux installations de production (audit énergétique, etc.);
10	Suivre les actions d'amélioration des performances : ratios d'énergie, rendements ;
11	Tenir à jour les situations des centres de production (fiche technique, schémas synoptiques,..);
12	Veiller à l'application des actions concernant l'hygiène et sécurité ;
13	Gérer les marchés, confiés au secteur, relatifs à la maintenance des équipements et installations ;
14	Gérer le budget relatif aux rubriques maintenance ;



## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE EXPLOITATION ET MAINTENANCE	Réf. DP.0.1.0
RATTACHEMENT : DIRECTION PROVINCIALE	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion de la production, de la distribution et de l'assainissement, et la maintenance des installations au moindre coût et dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène, protection de la ressource, ...) des unités relevant de son aire géographique ;
N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement relevant de la Direction Provinciale (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage ... etc.) ;
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de la Direction Provinciale ;
3	Contrôler et suivre la qualité de l'eau (programmation, et suivi) ;
4	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des installations de production, de distribution et d'assainissement de la Direction Provinciale ;
5	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des installations de production, de distribution et d'assainissement (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...) ;
6	Proposer toutes les mesures permettant de pérenniser, sécuriser et améliorer la distribution et le traitement des eaux usées au niveau de la Direction Provinciale;
7	Définir les besoins en matière d'approvisionnement en matériel à stocker ;
8	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks ;
9	Assister et renforcer l'action des unités en cas de besoin ;
10	Gérer les marchés cadres confiés à la Direction Provinciale ;
11	Tenir à jour les situations d'AEP et d'assainissement des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

12	Établir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office ;
13	Assurer le suivi des marchés, confiés à la Direction Provinciale, de Co-exploitation des nouvelles stations d'épuration des eaux usées ;
14	Participer aux travaux de réception des produits de traitement.
15	Établir la situation hebdomadaire des produits de traitement.
16	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants.
17	Etablir les dossiers d'engagement pour l'acquisition du matériel et produits dont l'achat est décentralisé.
18	Piloter les phases préparatoires et des actions de sensibilisation dans la prise en charge des nouvelles gérances.
19	Gérer le budget de renouvellement et de fonctionnement.
20	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif et curatif des installations de production, de distribution et d'assainissement ;
21	Suivre et actualiser l'état des installations de production, de distribution et d'assainissement (inventaires, dossiers machines, diagnostic, plans de réseau ;
22	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
23	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance ;
24	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des installations de production, de distribution et d'assainissement ;
25	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
26	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;
27	Assurer le contrôle de la qualité des eaux conformément aux normes, règlements et procédures en vigueur ;
28	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

SERVICE TECHNIQUE ET EXPLOITATION EAU	Réf. DP.0.1.0
RATTACHEMENT : DIRECTION PROVINCIALE	Date : Juillet 2019

N°	MISSIONS
1	Assurer la gestion des prestations de service, suivi des réseaux et des installations d'eau et maintenance de ceux-ci au moindre coût et dans des conditions optimales (continuité du service public, qualité, sécurité et hygiène ...)
N°	ATTRIBUTIONS
1	Suivre l'exploitation des réseaux d'eau potable des installations relevant de la Direction provinciale (suivi des statistiques, des incidents, de la continuité de service, de la métrologie et comptage ... etc.) ;
2	Veiller à la sécurité des biens et des personnes relevant de la Direction Provinciale ;
3	Consolider et analyser les données relatives à l'exploitation des réseaux d'eau potable et des installations de la Direction Provinciale ;
4	Mettre en œuvre les actions permettant d'améliorer les performances des réseaux d'eau potable et des installations (choix des options d'AEP, énergie, rendement distribution, productivité du personnel ...)
5	Proposer toutes les mesures permettant de sécuriser et améliorer la distribution au niveau de la Direction Provinciale ;
6	Définir les besoins en matière d'approvisionnements en matériel à stocker ;
7	Exécuter les tâches prévues dans les procédures de gestion des stocks ;
8	Gérer les marchés cadres confiés à la Direction Provinciale ;
9	Participer à l'examen des études et des travaux ;
10	Tenir à jour les situations d'AEP des centres (fiches techniques, schémas synoptiques, ...etc.) ;
11	Etablir l'inventaire du patrimoine lors de l'intervention de l'Office ;
12	Piloter les phases préparatoires et les actions de sensibilisation dans la prise en charge des nouvelles gérances ;
13	Réaliser les opérations des travaux tiers confiés à la Direction Provinciale ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

14	Gérer les besoins d'approvisionnement en carburant et lubrifiants ;
15	Programmer et évaluer les opérations d'entretien préventif des réseaux d'eau potable et des installations ;
16	Suivre et actualiser l'état des réseaux eau potable et des installations (inventaires, dossiers machines, diagnostics, plans de réseau, ...) ;
17	Suivre et évaluer les coûts et dépenses de maintenance curative et préventive ;
18	Gérer les besoins d'approvisionnement en matériel relatifs à la maintenance ;
19	Renforcer et assister en cas de besoin, les unités dans la maintenance des réseaux de distribution et des installations ;
20	Participer aux travaux des essais de réception des équipements ;
21	Assurer l'archivage, la gestion et la mise à jour des dossiers techniques des équipements ;
22	Assurer le contrôle de la qualité des eaux conformément aux normes règlements et procédures en vigueur ;
23	Assurer la coordination avec le responsable du contrôle qualité des eaux de la région de tous les actes inhérents à la fonction Contrôle de la Qualité des Eaux ;